

Orientation et réussite des étudiants

Présentation des modalités de financement

Séminaire des DRH des établissements d'enseignement
supérieur - **7 novembre 2018**

Quels axes pour transformer l'accès à l'enseignement supérieur ?

Mieux accompagner les élèves dans leur choix d'orientation depuis l'enseignement scolaire vers l'enseignement supérieur

Garantir aux bacheliers un accès simple, juste et transparent dans le supérieur

Proposer des parcours qui favorisent la réussite

- Permettre la personnalisation des parcours dans l'enseignement supérieur en fonction du parcours scolaire
- Proposer la spécialisation progressive dans le parcours de formation



Un parcours progressif depuis l'enseignement scolaire

→ 2 semaines de l'orientation

Pendant les 3 années du lycée

2 semaines de l'orientation chaque année

Pourquoi : stimuler la réflexion des lycéens > informer sur les métiers et les études à entreprendre pour y accéder

Comment : forum des métiers et formations (dans le lycée) avec intervention de représentants d'établissements d'enseignement supérieur, de psychologues de l'éducation nationale, d'acteurs du monde économique et social, de parents, d'anciens élèves et d'étudiants

→ Des heures d'accompagnement personnalisé consacrées à l'orientation

Intégrées à l'emploi du temps des élèves

→ Deux professeurs principaux en terminale



Informez pour consolider son projet d'orientation sur Parcoursup.fr

Une plateforme pour mieux connaître le contenu des formations disponibles

Informations fournies par l'établissement d'enseignement supérieur :

- ❖ Contenu et organisation des enseignements
- ❖ **Attendus** de la formation
- ❖ Éléments pris en compte pour l'examen d'un vœu
- ❖ Dates des **journées portes ouvertes** ou des **journées d'immersion**

→ **Contact d'un responsable pédagogique**

Une plateforme pour identifier ses chances de réussite et d'insertion professionnelle dans chaque formation

- ❖ Affichage du nombre de places proposées en 2019
- ❖ Affichage du nombre de candidats et du nombre d'admis en 2018
- ❖ Affichage des taux de passage en 2^{ème} année et de réussite selon le bac, des débouchés et des taux d'insertion professionnelle (quand ces données sont disponibles)

→ **disposer des moyens statistiques**

14 000 formations
Plus de 800 000 places
En 2019



Une formation adaptée

La spécialisation progressive (1)

➤ **Un parcours individualisé**

- Contrat pédagogique
- Parcours adapté
- Directeur d'études

➤ **Une orientation progressive durant le 1^e cycle**

- Préparation à l'entrée dans le 2nd cycle : Master, Ingénieur, école de commerce...
- Préparation à l'Insertion professionnelle



La spécialisation progressive (2)

➤ Une réorientation accompagnée

➔ Moins de 20% de sortie du supérieur sans diplôme

➤ Une orientation progressive

- Formations professionnelles courtes
- Formation tout au long de la vie
 - ✓ Reprise d'étude
 - ✓ Valorisation des acquis de l'expérience



PRÈS D'1 MD€ SUR CINQ ANS

- **500 M€** dans le cadre d'un plan de financement interministériel
 - MESRI
 - MEN : au titre des STS
 - Ministère des sports : au titre des CREPS
- **450 M€** de crédits extrabudgétaires dans le cadre du **PIA 3**, notamment pour le financement des nouveaux cursus universitaires (**NCU**)

SOMMAIRE

- 1 Examen des dossiers, directeurs des études et accompagnement pédagogique
- 2 Places supplémentaires dans les filières en tension
- 3 Dispositifs d'accompagnement et parcours personnalisés
- 4 Les moyens extrabudgétaires (PIA)
- 5 Perspectives pour 2019

1 - EXAMEN DES DOSSIERS, DIRECTEURS DES ÉTUDES ET ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE

- **5,7 M€** (11,1 M€ en année pleine)
=> 1 enveloppe **globale** et **fongible** par établissement, notifiée par la DGESIP le **22/01/2018**
- Destinés à rémunérer (indemnitaires, heures comp., vacances) les personnels impliqués dans la mise en œuvre de la réforme :
 - **examen des dossiers** dans les filières non sélectives
 - **directeurs d'études** (cf. article 5 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence)
 - **accompagnement pédagogique** en amont des « oui si »

1 - EXAMEN DES DOSSIERS, DIRECTEURS DES ÉTUDES ET ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE

- **Complétée** par une seconde enveloppe notifiée par la DGESIP le **12/04/2018** au titre de l'investissement pédagogique : **+2 M€** (en année pleine dès 2018). Total de 7,8 M€ intégrés dans la notification du 30 juin
- Ces moyens sont destinés à la **rémunération de missions nouvelles** et ne seront donc pas mobilisés pour financer les mesures à venir pour **l'engagement pédagogique**, qui s'appuieront sur des **moyens nouveaux propres**

2 – CRÉATION DE PLACES SUPPLÉMENTAIRES

- **Finalité** : augmenter les capacités d'accueil dans les **filières en tension** et desserrer la contrainte sur l'orientation

- **Moyens 2018-19** :
 - **350 emplois** soit 21 M€ pour un accompagnement pérenne
 - *sans rehaussement des plafonds d'emplois, ceux-ci n'étant pas saturés*
 - *dotation soclée, en tiers d'année en 2018 (7 M€)*

 - 6 M€ d'heures complémentaires, spécifiquement pour la rentrée 2018 et en anticipation des emplois à venir
 - *dotation ponctuelle, en année pleine en 2018 (6 M€)*

 - 6,5 M€ de crédits d'investissement

2 – CRÉATION DE PLACES SUPPLÉMENTAIRES CREDITS DE MASSE SALARIALE

- **Le ministère** a réparti les 350 emplois et 6 M€ d'heures complémentaires entre les académies
- **Les recteurs** ont été chargés de répartir les enveloppes au niveau académique, en dialogue avec les présidents, et d'annoncer les résultats aux établissements, après validation du cabinet
- **Les moyens** ont intégré la notification du 30 juin 2018

2 – CRÉATION DE PLACES SUPPLÉMENTAIRES CREDITS D'INVESTISSEMENT

- **Le plan pluriannuel de financement** permet de soutenir un large éventail de projets
 - *d'investissement stricto sensu : construction ou rénovation d'équipements*
 - *mais aussi de location d'installation, d'acquisition de matériel pédagogique et/ou numérique, par exemple pour la création de MOOCS*
- **Les recteurs** ont été chargés de **répertorier et classer** les projets élaborés par les établissements
- **L'arbitrage du ministère** s'est fait au regard :
 - *de la pertinence et du caractère innovant pour la réussite de la loi ORE*
 - *de l'apport financier présenté par les candidats (fonds de roulement)*

2 – CRÉATION DE PLACES SUPPLÉMENTAIRES

CAMPAGNE DES 10 000 PLACES

- Une seconde campagne a été lancée cet été pour créer 10 000 places dans l'enseignement supérieur (lycées inclus), pilotée par les rectorats
- Un financement pérenne de 2 500 € par place en masse salariale, avec un dispositif particulier pour l'Île de France
- Les résultats sont en cours de finalisation, en vue d'une annonce prochaine par les rectorats et d'une intégration des moyens en notification définitive

3 – DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT ET PARCOURS PERSONNALISÉS (« OUI SI »)

« Afin de favoriser la réussite de tous les étudiants, des dispositifs d'accompagnement pédagogique et des parcours de formation personnalisés tenant compte de la diversité et des spécificités des publics étudiants accueillis sont mis en place [...] »

« L'inscription peut [...] être subordonnée à l'acceptation, par ce dernier, du bénéfice des dispositifs d'accompagnement pédagogique ou du parcours de formation personnalisé [...] »

Art.1 de la loi ORE du 8 mars 2018

3 – DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT ET PARCOURS PERSONNALISÉS (« OUI SI »)

- 8 M€ (24 M€ en année pleine) répartis entre académies, puis négociée par les recteurs avec les établissements
- Moyens alloués en masse salariale, mais pour tout type de dépenses : recrutements de titulaires, fonctionnement...
- Les dispositifs et parcours devront être évalués par les établissements et suivis par le ministère

4 – MOYENS EXTRABUDGÉTAIRES

- Le financement de la loi ORE est en partie assuré par le **PIA 3**
- Deux vagues d'appels à projets pour les « **nouveaux cursus à l'université** » (NCU)
- Des **dotations décennales** pour l'innovation pédagogique, des parcours plus flexibles et individualisés, des enseignements modulaires et pluridisciplinaires, un accompagnement tout au long du cursus de l'étudiant...

4 – MOYENS EXTRABUDGÉTAIRES

- 36 candidats retenus par le Premier ministre, sur le fondement du classement réalisé par un jury international
- Les dotations sont gérées par l'ANR

Vague	Dotation décennale	Publication des résultats	Nombre de lauréats
1	150 M€	13 octobre 2017	17
2	176 M€	9 juillet 2018	19

RÉCAPITULATIF – CRÉDITS BUDGÉTAIRES

Enveloppe	2018	2019
Dossiers / Dir Etudes / Accomp Pédago + reconnaissance investissement pédagogique	5,8 2	11,1 2
Places supplémentaires – Emplois – Heures comp.	7 6	21 -
Projets d'investissement	6,5	13,8
Dispositifs et parcours « Oui-si »	8	24
10.000 places	833 € / étudiant	2500 € / étudiant

5 – PERSPECTIVES POUR 2019

- Le 23 octobre dernier, Madame la Ministre a annoncé :
 - la création d'une **prime de reconnaissance de l'engagement pédagogique**, qui devra s'articuler avec les dispositifs existants (PRP, PES/PRES, RIFSEEP...)
 - le **doublément des CRCT**
 - un contingent spécifique de **CRCT** pour les **retours de congés maternité ou parental**, sur projet (ex. préparer une HDR)

Merci pour votre attention

Claire Bullet

Cheffe du département de l'allocation des moyens (DGESIP B2-2)

claire.bullet@enseignementsup.gouv.fr

François Lafitte

Adjoint à la cheffe du département de l'allocation des moyens

francois.lafitte@enseignementsup.gouv.fr